



## Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2025-0027

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la notification de mise à disposition sur le marché pour le produit biocide ITCHY-GO,*

*de la société*

*InnoC SRL*

*enregistrée sous le numéro*

*BC-YV101737-01*

*Vu le rapport d'évaluation du produit ITCHY-GO réalisé par la Belgique, Etat membre de référence,*

*Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide ITCHY-GO enregistrée sous le numéro EU-0021231-0000 dans le registre des produits biocides le 10 avril 2020,*

*Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

### Article 1<sup>er</sup>

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée au 10 avril 2030.

A Maisons-Alfort, le 04/06/2025

DocuSigned by:  
Charlotte Grastilleur  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

<b>Nom commercial</b>	ITCHY-GO
<b>Autre(s) nom(s) commercial(aux)</b>	CALMY TRAP'OUT HAPPIE DOG SERIAL FITO TRAP'EM TRAP'IN TRANQ'IL TRAP' ATTRAP'EM DOGIE COMFORT DOG TRICKTRAP SLEEP CLEAN COMFORT VITALTRAP ATTRAP'EM TRAP'ME SLEEP WELL ATTRAP BUGBYE A TRAP'EM A-TRAP TRAP' EM'ALL BED'CLEAN BAYO-NET ATTRAP'ALL HAPPY BED LAIKA FITO VITAL REX FITOTRAP SLEEP PEACE SOFT DOMOBIOS DOGGY'REST ATTRAP' PEST DOGGY'PEACE CALMIE CALM'PLACE

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

<b>Nom et adresse du détenteur</b>	<b>Nom</b>	InnoC SRL
	<b>Adresse</b>	Rue Joseph Desmet 18 1332 Rixensart Belgique
<b>Numéro de demande</b>	BC-YV101737-01	
<b>Type de demande</b>	Notification de mise à disposition sur le marché	
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2025-0027	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>Date d'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision

### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

<b>Nom du fabricant</b>	InnoC SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue Joseph Desmet 18 1332 Rixensart Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Rue Joseph Desmet 18 1332 Rixensart Belgique

### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Huile de menthe
<b>Nom du fabricant</b>	MERCK LIFE SCIENCE
<b>Adresse du fabricant</b>	Ildefonse Vandammestraat 5/7B B-1560 Hoeilaart Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Ildefonse Vandammestraat 5/7B B-1560 Hoeilaart Belgique

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Huile de menthe	-	substance active	8006-90-4	-	0,000898 % (p/p)

### 2.2. Type de formulation

AL Autre liquide

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Appât pour acariens, TP19, spray, non professionnel

<b>Type de produit</b>	TP19: Répulsifs et appâts
------------------------	---------------------------



<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	Appât Le produit est utilisé pour attirer les acariens en dehors du panier du chien (pour le grand public).
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Acariens des poussières Acaridae : <i>Dermatophagoides pteronyssinus</i> adultes
	Acariens des poussières Acaridae : <i>Dermatophagoides farinae</i> adultes
	Acariens de stockage Acaridae : <i>Tyrophagus putrescentiae</i> adultes
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Utilisation en intérieur  Intérieur, zones domestiques.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: pulvérisation : application manuelle  Description détaillée: 1) Poser une serviette sur le panier; 2) vaporiser la solution attractive; 3) retirer la serviette et laver la en machine à laver; 4) éliminer les allergènes.
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Taux d'application: 6 sprays (= 4,62 mL) pour petits paniers de chien (< 60 cm de long), 12 sprays (= 9,24 mL) pour paniers moyens (60 - 80 cm de long) et 20 sprays (= 15,4 mL) pour grands paniers (> 80 cm de long). Le produit est prêt à l'emploi et ne doit donc pas être dilué.  Nombre et fréquence des applications: Pendant le premier mois : 1 fois par semaine Les mois suivants : 1 fois par mois
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Flacon en polyéthylène haute densité (PEHD) de 25 ml, 100 ml et 200 ml avec un bouchon à vis (un vaporisateur est fourni dans le paquet)

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisations.

##### **Poser une serviette sur le panier**

Utiliser une serviette 100% coton (serviette de bain éponge) de couleur foncée dont la taille permet de couvrir l'entièreté du panier. Ne pas laisser d'espace entre le panier et la serviette.

##### **Vaporiser la solution attractive (appât)**

Secouer le flacon avant chaque utilisation. Avant la première utilisation du produit, retirer le bouchon du flacon et remplacer par le vaporisateur fourni. Maintenir le flacon à une distance de 30 cm de la surface à traiter et vaporiser la solution attractive sur la serviette de manière homogène. Respecter le nombre de sprays correspondant à la taille de la surface à traiter (voir tableau ci-dessous). Laisser la serviette imprégnée en place pendant 1 heure.

##### **Retirer la serviette et laver la en machine à laver.**

Après 1h de traitement, retirer la serviette et la laver en machine à 60°C avec un nettoyant peu ou non parfumé. Ne pas utiliser d'adoucissant ou d'eau de javel. Une fois sec, la serviette peut être réutilisée sur d'autres surfaces où le chien dort.

##### **Éliminer les allergènes**

Passer l'aspirateur sur les surfaces traitées pour s'assurer de la disparition de tous les allergènes.

##### **Dose d'emploi**

La dose d'emploi dépend de la taille du panier :

Taille du panier à traiter	Nombre de sprays à vaporiser
S (< 60 cm de long)	6 sprays (= 4,62 mL)
M (60 – 80 cm de long)	12 sprays (= 9,24 mL)
L (> 80 cm de long)	20 sprays (= 15,4 mL)

Pendant le premier mois : 1 fois par semaine

Les mois suivants : 1 fois par mois

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.



#### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Le produit et son emballage peuvent être éliminés avec les déchets ménagers.
- Le flacon et sa boîte en carton peuvent être recyclés.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré.
- Conserver le flacon bien fermé.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine.
- Ne pas conserver au-delà de 30°C et protéger du gel.
- La durée de conservation du produit est de 15 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

#### **6. Autre(s) information(s)**

-